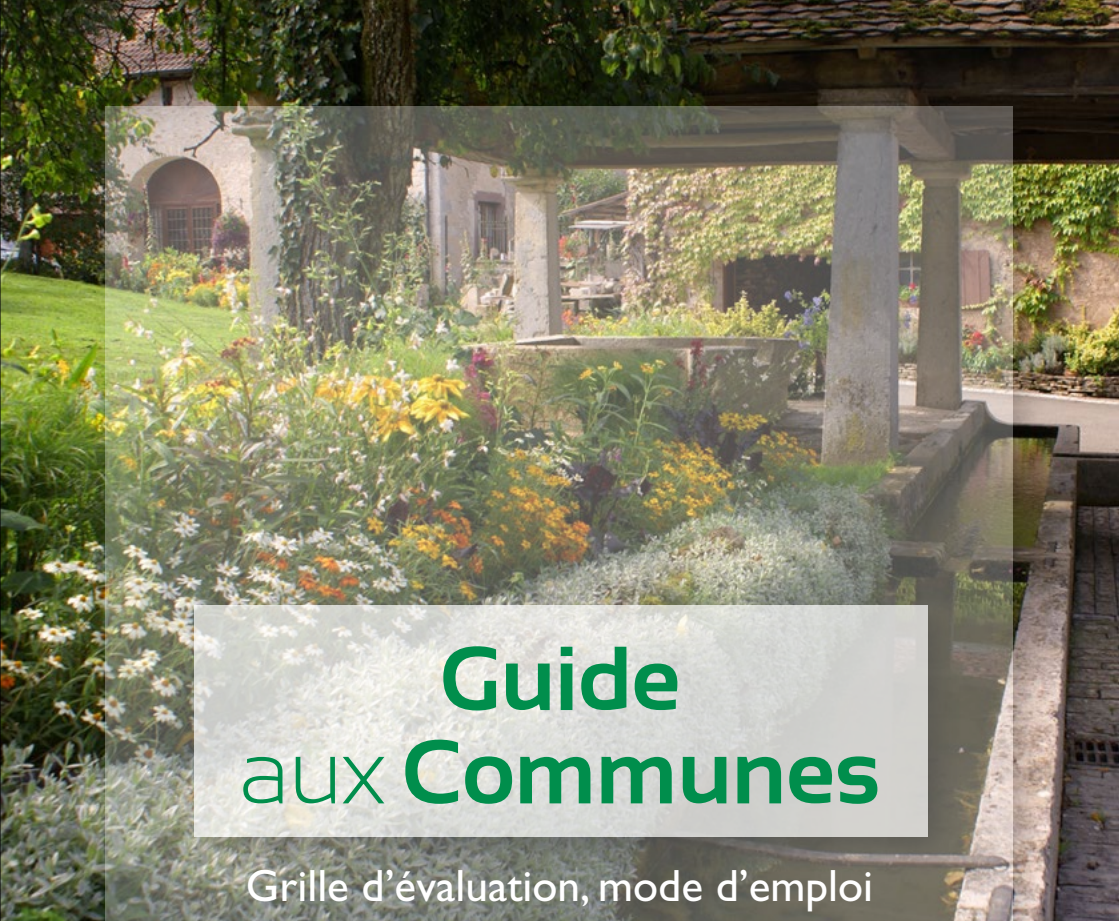
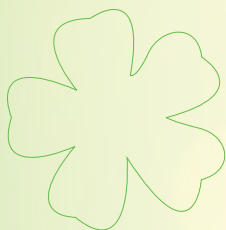




Guide aux Communes

Grille d'évaluation, mode d'emploi

LABEL DE
QUALITÉ
DE VIE





LABEL DE
QUALITÉ
DE VIE



Le mot du Président

Le Conseil national des Villes et Villages Fleuris, en concevant et en mettant en œuvre une grille d'évaluation, a permis au label de franchir une étape déterminante de plus grande professionnalisation et surtout, ce qui était très attendu par toutes les communes, de faciliter l'harmonisation des jugements dans l'application des critères sur l'ensemble du territoire.

Mais si les villes d'une certaine taille sont à l'aise avec cette grille, et l'utilisent pour s'auto-évaluer, elle peut paraître déroutante pour des communes plus petites.

Ce guide a l'ambition de motiver les communes et de leur montrer qu'elles sont sur la bonne voie pour entrer dans la démarche de labellisation ou y progresser.

Ce guide a aussi l'ambition de les encourager à formaliser leur projet de territoire en se posant les bonnes questions et à mieux appréhender les critères d'évaluation.

Ce guide enfin a l'ambition de les rassurer, parce que malgré leurs doutes, certaines communes répondent déjà aux exigences du label sans les avoir formellement exprimées.

Les communes doivent, plus encore aujourd'hui, avec la préoccupation d'une bonne gestion environnementale, proposer une image favorable à l'attractivité économique, résidentielle et touristique. Elles doivent le faire en respectant l'histoire et l'authenticité de leur territoire et en veillant à la qualité des espaces publics notamment par le patrimoine végétal et le fleurissement.

Le label est une opportunité pour tous ces enjeux, il a toute sa place pour créer des synergies et fédérer les acteurs dans une démarche constructive et cohérente ! Il s'est révélé être un outil efficace de mobilisation pour l'obtention d'une gratification qui valorise l'équipe municipale et l'ensemble des services, et dont les habitants sont fiers.

Ce guide est le fruit d'un groupe de travail, autour du CNVVF, constitué d'élus de petites et de moyennes communes, tous engagés avec passion dans la démarche de labellisation.

Nous espérons qu'il vous sera utile et nous vous en souhaitons bonne lecture !

Paul Roncière

Président du CNVVF

Préfet (h)



SOMMAIRE

p.4

GRILLE DE CRITÈRES, MODE D'EMPLOI

CHAPITRE

1

LA DÉMARCHE DE
VALORISATION

p.5

CHAPITRE

2

ANIMATION ET PROMOTION
DE LA DÉMARCHE

p.6

CHAPITRE

3

PATRIMOINE VÉGÉTAL
ET FLEURISSEMENT

p.7

CHAPITRE

4

GESTION
ENVIRONNEMENTALE
ET QUALITÉ
DE L'ESPACE PUBLIC

p.8

CHAPITRE

5

ANALYSE
PAR ESPACE

p.9

CHAPITRE

6

LA VISITE
DU JURY

p.10

p.11

LEXIQUE

GRILLE DE CRITÈRES, MODE D'EMPLOI



Vous êtes maire, adjoint au maire, conseiller municipal, membre des services techniques, (espaces verts, urbanisme, voirie, environnement, transports, etc.) jardinier ou bénévole.

Vous êtes engagé activement dans une démarche d'amélioration du cadre de vie de la commune, d'aménagement et d'entretien des espaces verts.

Vous voulez progresser dans la démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris », ou vous y inscrire.

Ce guide va vous permettre de vous familiariser avec la grille d'évaluation, de décider ou de participer à la conception de votre projet municipal. Il vous permettra sûrement de vous rendre compte que vous avez déjà initié, ou participé à initier, des actions valorisantes pour votre commune. Il vous proposera un mode opératoire pour organiser et améliorer la démarche de qualification de votre territoire et réaliser vos projets. Il vous permettra également de mieux connaître et comprendre les attentes du jury.

Ce guide ne vous apportera pas des réponses toutes faites qui risqueraient d'uniformiser tous les projets municipaux mais vous aidera à vous poser les bonnes questions qui vous permettront d'apporter les réponses adaptées à l'identité de votre commune.

Ce qu'il faut savoir :

Qu'est-ce qu'une ville ou un village fleuri ?

- Une commune qui améliore la qualité de vie
- Une commune qui améliore l'image et l'accueil
- Une commune qui développe l'économie locale
- Une commune qui favorise le lien social
- Une commune qui agit en faveur de l'environnement

Le label témoigne d'une stratégie municipale volontariste mise en œuvre, avec l'ensemble des agents ou des services, avec les partenaires ou les bénévoles, sur la commune avec bon sens et cohérence.

CHAPITRE 1

LA DÉMARCHE DE VALORISATION



Présentation des motivations pour l'obtention du label

- **Que signifie pour les élus et les services être « Ville ou Village Fleuri » ?**
Est-ce que la commune sait expliquer ses motivations pour progresser ou entrer dans le processus de labellisation ?
- **Quelles sont les particularités** qui caractérisent l'identité de la commune (naturelles, historiques, architecturales, culturelles, sociales, etc.) ?
- **Comment la commune a pris en compte** les éléments qui caractérisent son territoire et qui en font son identité ?
- **Sur quels documents s'appuie** le plan d'actions pour l'adapter à l'identité de la commune (PLU, SCoT, Atlas du paysage, agenda 21, etc.) ?

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

- **De quelles manières sont associés** les différents acteurs concernés par les projets d'aménagement paysager de votre commune (élus, services, bénévoles, etc.) ?
Sont-ils intégrés aux projets, dès la réalisation jusqu'à la gestion, pour une plus grande cohérence ?
- **Comment ces stratégies prennent-elles en compte les spécificités** de votre commune pour les adapter au contexte paysager et aux attentes des habitants ?
- **Sur quels outils s'appuient-ils** pour respecter ce contexte paysager (Charte du paysage, nuanciers, PLU, etc.) ?
- **Comment est assurée la présence de végétaux** tout au long de l'année sur votre commune (arbres, arbustes, herbacées, plantes à massif, etc.) ?



Stratégie et gestion

- **Comment les modes de gestion des espaces verts sont-ils définis ?** De quelle manière les contraintes communales sont-elles intégrées dans le plan de gestion (temps disponible, climat, budget, personnel, etc.) ?
- **De quelle manière ce plan de gestion est-il mis en œuvre** sur l'année et en fonction des différents sites (gestion différenciée) et de l'usage que les habitants et les visiteurs en font (utilisation, fréquentation, etc.) ?

CHAPITRE 2

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE



Actions vers la population

- **Comment les habitants sont-ils informés** des démarches entreprises par votre commune (bulletin communal, courriers, réunions, panneaux, etc.) ?
- **Comment les suggestions des habitants sont-elles intégrées** au programme d'actions liées au label (réunions publiques, ateliers, conseils de quartier, etc.) ?
- **Votre commune sensibilise-t-elle les habitants** au respect de l'environnement et à la nécessaire nouvelle gestion environnementale ? De quelle manière le fait-elle ?
- **Est-ce que votre commune fait la promotion du label « Villes et Villages Fleuris »** (Fêtes des plantes, journées portes ouvertes des serres municipales, animations scolaires, conférences, cours de jardinage, concours de maisons fleuries, etc.) ?



Actions vers les touristes

Comment votre commune associe-t-elle les acteurs locaux responsables du tourisme pour promouvoir et animer le label auprès des visiteurs et touristes (valorisation du paysage et du végétal par l'organisation d'événements, etc.).

Votre commune, si elle est labellisée, utilise-t-elle le logo sur les documents touristiques, sur le site de la commune, etc.

Actions vers les services municipaux

Comment les services municipaux et/ou les bénévoles sont-ils informés et associés à la mise en œuvre de la stratégie communale et au respect des objectifs affichés par l'équipe municipale.

Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public

Comment votre commune associe-t-elle les autres gestionnaires de l'espace public (organismes de l'habitat, eau potable, assainissement, réseaux électriques, télécoms, ONF, VNF, SNCF, etc.) ? À la mise en œuvre de vos actions ?

CHAPITRE 3

PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT



Diversité botanique



De quelle manière votre commune favorise-t-elle la **diversité botanique** des essences présentes sur le territoire communal ?

Comment votre commune enrichit-elle la palette **végétale** existante avec de nouvelles essences ?

Pertinence des plantations en fonction des lieux

De quelle manière sont prises en compte les **contraintes naturelles** (géographie, climat, qualité du sol, etc.) et les zones à aménager (habitation, voirie) pour choisir les plantations (arbres, arbustes, plantes grimpantes, pelouses, prairies, couvre-sols et fleurs) ?

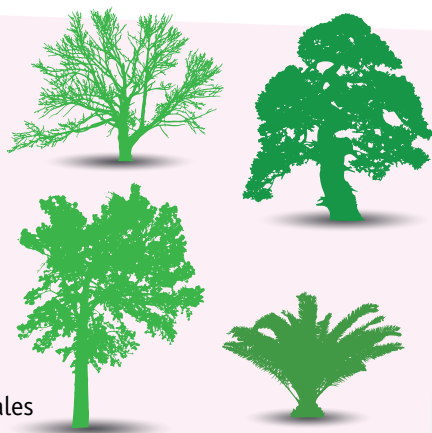
Comment s'assure-t-elle de choisir la bonne essence pour le bon endroit ?

Qualité d'entretien et mesures de protection

Est-ce que votre commune a fait, ou a fait faire, un diagnostic du patrimoine végétal afin de se donner les moyens d'un bon entretien et d'une bonne protection ?

Renouvellement

Lorsque votre commune renouvelle son **patrimoine arboré ou arbustif**, le fait-elle avec une stratégie de renouvellement établie et un calendrier précis ?



Créativité et harmonie

Votre commune s'attache-t-elle à souligner son **identité** en la mettant en valeur avec des réalisations florales adaptées et créatives (conception, innovation, esthétisme, etc.) ?

Comment se fait l'harmonie des compositions florales (couleurs, textures, volumes, etc.) ?

CHAPITRE 4

GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC



Actions en faveur de la biodiversité

- **Que fait, ou fait faire, votre commune pour connaître, inventorier et protéger** les espèces végétales, animales et les habitats présents sur le territoire? Comment la population et les visiteurs sont-ils sensibilisés à leur existence ?
- **Comment ces actions ont-elles été définies** (projet d'aménagement, journées nationale ou mondiale de la biodiversité, inventaire participatif, etc.) ?
- **Par qui et avec quels partenaires ont-elles été menées** (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, associations membres de France Nature Environnement, etc.) ?

Actions en faveur des ressources naturelles

Comment votre commune a pris en compte les spécificités de ses sols (composition, structure, qualité agronomique, etc.), leur protection (érosion, artificialisation, pollution, etc.) et leur valorisation (fertilité, drainage, paillage, etc.) ?

Comment gère-t-elle de façon économe sa ressource en eau (paillage, arrosage intégré, utilisation d'essences végétales adaptées, récupération eaux de pluie et de ruissellement, etc.) ?

Comment s'applique-t-elle à réduire les consommations énergétiques pour la gestion des espaces publics (déplacements, matériel d'entretien, mobilier urbain, origine des énergies utilisées, etc.) ?



Est-ce que cette démarche volontariste est définie dans un document de programmation ?

Comment votre commune limite-t-elle voire stoppe l'utilisation d'intrants chimiques : fertilisants (engrais, activateurs de croissance, amendements, etc.) et biocides (fongicides, herbicides, insecticides, etc.) ? Quelles méthodes alternatives utilise-t-elle ?

Votre commune limite-t-elle la production de déchets verts et de quelle manière les valorise-t-elle (choix des essences, compost, mulch, paillage, gestion différenciée, etc.) ?

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Quelles démarches sont engagées pour :

- Maîtriser la présence de panneaux publicitaires sur la commune et gérer l'intégration paysagère des enseignes des commerçants ?
- Sensibiliser et inciter les privés à la rénovation de leurs façades ? Et en faire de même sur les bâtiments publics ?
- Supprimer les réseaux sur son territoire à l'occasion de projets communaux ou autres (gaz,

électricité, télécommunications, eau, assainissement, éclairage public, fibre optique, sonorisation commerciale, etc.) ?

- Assurer la qualité de la voirie et des circulations, ainsi que la propreté de l'espace public (sensibilisation, affichage, opérations « nettoyage de printemps », élimination des tags, etc.)?
- Intégrer le mobilier urbain à l'espace public et l'harmoniser (bancs, éclairage, corbeilles, jardinières, barrières, etc.)?





CHAPITRE 5

ANALYSE PAR ESPACE

Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

**Est-ce que les recommandations
précédentes sont mises en œuvre
pour :**

- les entrées de communes
- le centre-ville
- l'ensemble des quartiers
d'habitation

Critères spécifiques

**Comment sont conçus l'aménagement
et la gestion :**

- Des parcs et jardins ?
- Des jardins à vocation sociale et
pédagogique ?
- Des abords d'établissements publics
(administratifs, scolaires,
touristiques, etc.) ?

- Des cimetières ?
- des espaces sportifs ?
- des zones d'activités (zones
commerciales, zones
industrielles, zones portuaires,
etc.) ?
- des espaces naturels (cours
d'eau, bois, zones humides,
prairies, tourbières, etc.) ?
- Des infrastructures de
déplacement (passages, chemins,
ruelles, routes, avenues,
boulevards, tramways, etc.) ?
- Des maillages et coulées vertes
(rues, pistes cyclables,
cheminements piétonniers,
promenades, etc.) ?





CHAPITRE 6

LA VISITE DU JURY



La visite du jury se prépare avec sérieux



Le Maire ou son adjoint doit être présent pour accueillir le jury avec l'équipe technique de la commune. Le Maire ou son adjoint doit connaître l'ensemble des valeurs et des exigences portées par le label « villes et villages fleuris ».

Il doit présenter sa commune, ses spécificités et son histoire, ainsi que les actions réalisées en cohérence avec les exigences du label.

Le dossier de candidature doit faire apparaître l'ensemble de ces actions, chapitre par chapitre, avec des explications et des illustrations.

L'organisation de la visite doit permettre au jury de vérifier sur le terrain, et tout au long de la visite, les actions réalisées qui illustrent l'ensemble des critères dans un temps raisonnable et en diversifiant les sites visités (centre-ville, entrées de ville, quartiers d'habitation, jardins, espaces naturels, etc.).

La commune doit utiliser un mode de transport adapté.

LEXIQUE

● Plan de gestion

Document de planification de la gestion des espaces verts communaux s'appuyant sur des critères de suivi tangibles et prenant en compte la typologie des espaces, leurs objectifs et contraintes de gestion, le calendrier ainsi que les usages qui en sont fait. Une phase d'analyse des actions précédentes et de révision du prochain plan doivent elles aussi être intégrées au plan de gestion dès son élaboration.

Les trois schémas suivants viennent illustrer cette définition.

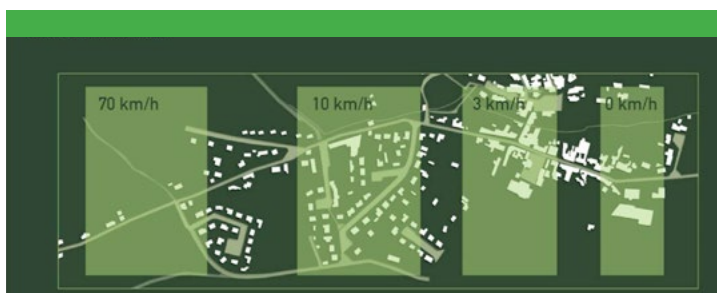
Vitesse et angle de vision



Vitesse et échelle des végétaux



Vitesse et contexte urbain



● Gestion différenciée

Le plan de gestion différenciée s'appuie sur le plan de gestion communal. Il s'agit de gérer de manière écologique les différents types d'espaces définis sur le territoire, en adaptant les pratiques de gestion aux usages (choix des essences de végétaux et de leur implantation, tonte, fertilisation, désherbage alternatif, etc.) ainsi qu'aux caractéristiques naturelles (climat, sol, etc.).



● Classes d'entretien

Une approche du territoire par la « gestion différenciée » consiste à le diviser en « classes d'entretien » qui peuvent par exemple comprendre :

- les espaces verts structurés et fleuris (classe **1**) : abords de mairie, d'église, de bâtiments publics, de cœur de commune, etc.
- les espaces d'accompagnement (classe **2**) : quartiers d'habitation, stationnements, espaces sportifs, etc.
- les espaces naturels (classe **3**) : zones humides, sentiers, voiries secondaires, etc.

Une gestion différente est adoptée pour ces différents espaces.



● Démarche de progrès

La labellisation « **Villes et Villages Fleuris** » peut être qualifiée de démarche de progrès au vu de l'importance qu'apporte le jury au processus de mise en place du projet. Les résultats des projets paysagers sont évidemment primordiaux, mais ne constituent pas le seul domaine d'analyse des communes labellisées ou souhaitant le devenir.

● Démarche participative

Peut être qualifiée de démarche participative un projet ou une action défini et/ou mis en place en relation étroite entre le décideur final, les personnes en charge de le mettre en place et/ou les futurs bénéficiaires.

La participation peut prendre diverses formes que sont l'information, la consultation, la concertation ou encore la coproduction, et ce, à différentes phases d'un projet, de sa définition à sa gestion.



● Transversalité

La transversalité d'un projet peut être caractérisée par le nombre et la diversité de personnes, de services administratifs et/ou techniques ayant participé à un projet. Cette notion est à rapprocher directement de celle de « démarche participative ».



● Biodiversité

Cette contraction de « diversité biologique » désigne l'ensemble du vivant, c'est-à-dire la faune, la flore et les habitats. Protéger et améliorer la biodiversité dans le cadre du label signifie mettre en place des actions favorables à l'augmentation du nombre d'espèces comme du nombre de catégories de chacune d'elles.



● Intrants

Les intrants regroupent deux termes : les fertilisants (engrais, activateurs de croissance, amendements, etc.) et les biocides (fongicides, herbicides, insecticides, etc.).



Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et du numérique
Bâtiment Condorcet - Télédéc 311
6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13

T : 01 44 97 06 41
F : 01 44 97 06 81
Email : message@cnnvf.fr
www.villes-et-villages-fleuris.com



Éditrice 01 48 71 48 17 - Imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement

